



**CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE
DES LANDES
« INCLUSION SCOLAIRE SYSTÉMATIQUE »
LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

La conférence départementale sur « l'inclusion scolaire systématique » en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap ou en très grande difficulté scolaire, présidée par le Secrétaire Général de l'Union Départementale FO des Landes, se tient ce 13 novembre 2023, au lendemain du passage en force de l'Acte II de « L'école inclusive » à travers l'adoption du Projet de Lois de Finances pour 2024 par un seizième 49.3.

Organisée par la FNEC FP-FO et ses syndicats (SNFOLC, SNUDI-FO, SNETAA-FO, ID-FO, SPASEEN-FO...) : des enseignants des premier et second degrés, des enseignants spécialisés, des AESH, des éducateurs, des personnels des RASED, des responsables syndicaux de FO, le Président de l'Association « Louna 40 », un pédopsychiatre à la retraite, des parents d'élèves, notamment d'enfants et adolescents porteurs de handicap...

Toutes et tous, à travers leurs témoignages du vécu sur le terrain, tirent la sonnette d'alarme :
Il y a urgence ! Il faut stopper sans délai cette politique de l'inclusion scolaire systématique ! Trop de souffrance et de violence qui pourrait être évitées par, non seulement le maintien, mais le développement de l'enseignement adapté et spécialisé.

Nous dénonçons avec force cette institutionnalisation de la maltraitance :

- Les élèves porteurs de handicap ou en grande difficulté scolaire ne bénéficient pas d'un enseignement adapté à leur handicap ou leur grave difficulté scolaire auquel ils ont droit, et ce, quel que soit le coût en moyens humain et financier ;
- « Le systématique » de l'inclusion scolaire en milieu ordinaire est source de grande souffrance de tous : élèves porteurs de handicap ou en grande difficulté scolaire, enseignants, AESH, parents d'enfants en situation de handicap, ATSEM des écoles maternelles, tous les autres élèves en classe ...

Assez du « tout va très bien... » !

Cette situation alarmante et destructrice doit être mise sur la place publique !

En réponse à celle-ci, nous revendiquons :

- En premier lieu, parce que s'il devait être mis en œuvre, cela aurait des conséquences gravissimes, nous exigeons le retrait total de l'article 53 de la loi de finances pour 2024 qui lance « l'acte II de l'École inclusive » (*notifications par l'Éducation Nationale et non plus par les MDPH, transformation des PIAL en PAS, fusion AESH/AED, AESH privés dans les classes ...*) ;
- Le maintien et le développement des structures médico-sociales (IME, ITEP, IM-Pro...), et la création de tous les postes nécessaires pour respecter à la lettre l'ensemble des notifications des MDPH ;
- L'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes : **la pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !**
- L'ouverture de places en classes et dispositifs spécialisés (ESMS, ULIS) et en classes adaptées (SEGPA),
- Le recrutement d'enseignants spécialisés (RASED, ULIS, SEGPA, ESMS), le retour à une réelle formation spécialisée sur temps de service et le maintien des missions de prise en charge des élèves ;
- L'abandon des PIAL ;
- Un statut de fonctionnaire d'État pour les AESH et un salaire qui leur permette de vivre de ce seul métier (*temps plein dès 24 heures hebdomadaires d'accompagnement*). Une vraie formation professionnelle et diplômante sur le temps de classe.
- Accompagnement par les seules AESH, et pas l'utilisation des services civiques

Par ailleurs, un relevé de décisions a été adopté (lire au verso) par les participants à cette conférence départementale en vue d'une mobilisation la plus large possible pour l'arrêt de l'inclusion scolaire systématique,

dont l'objectif économique n'échappe à personne.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Avec l'objectif de l'élargissement de la mobilisation pour gagner les revendications, il est décidé :

- d'adresser le texte de la conférence aux députés, aux sénateurs des Landes, au président des maires des Landes, avec une demande d'audience ;
- idem pour le Directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé et pour le Président du Conseil Départemental des Landes ;
- d'envoyer le texte de la conférence départementale à tous les maires des Landes ;
- de faire connaître aux médias le texte de la conférence départementale. De s'adresser aux radios locales pour des demandes d'émission sur ce sujet ;
- de proposer une motion à faire adopter par les prochains Conseils d'École et Conseils d'Administration des établissements du secondaire ;
- de proposer aux syndicats départementaux de l'Éducation que ce point de « l'inclusion scolaire systématique » soit abordé lors de leurs réunions syndicales, notamment en faisant connaître le texte issu de la Conférence départementale ;
- de lancer une pétition départementale en direction du Ministre de L'Éducation Nationale ;
- de faire connaître encore plus largement le « livre noir de l'inclusion systématique », notamment vers les parents d'élèves, pour des témoignages autres que ceux d'enseignants et d'AESH ;
- de mandater 3 délégués landais (2 AESH 1^{er} degré et 1 P.E.) pour monter à Paris ce vendredi 17 novembre, afin de participer à la Conférence Nationale, au siège de la Confédération FO, pour porter nos revendications et demander l'organisation d'une manifestation nationale, dans l'unité la plus large possible, du ministère de l'E.N. vers l'Élysée, là où a été décidé « l'acte II de l'École inclusive ».

Vote à l'unanimité

Mont-de-Marsan, le 13 novembre 2023